

INSCRIPTION 2026-2027

Enfant : Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ / _____ / _____

Cours suivi(s) par l'élève. Cocher la case qui correspond du jour et de l'heure

☐ A type – Loisir → cours 1 fois par semaine

☐ B type Concours → cours 1 à 2 fois par semaine (ou leçon privée, semi-privé)

ADRESSE	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Petit-Lancy, Rue de Bossons 74, École de la Caroline, Aula-gymnastique		Mini-Ballerinas 3/5 ans 13h30 -14h15 ☐		
		Little Stars 6/8 ans 14h15 -15h10 ☐		
		Modern Teen 9/13ans 15h15 - 16h30 ☐		Mini-Ballerinas 3/5ans 10h30-11h15 ☐
		16h30-17h00 Répétitions		Little Stars/Teen 6/9ans 11h15-12h15 ☐
	Little Stars / Teen 6/9 ans 16h30-17h45 ☐			
Cologny, Centre Sportif De Cologny Chemin de la Tulette 8, Salle "Passing"			Little Stars/Teen 6/9ans 17h00-18h15 ☐	

- L'administration se réserve le droit de modifier l'horaire et l'âge des élèves dans les groupes en donnant un avis préalable des changements.

VEUILLEZ SVP REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES !

Mère _____

Tél : _____ e-mail : _____

Père _____

Tél : _____ e-mail: _____

Adresse : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ Tél: _____

Voulez-vous recevoir les notifications par : **WhatsApp** ☐ **E-mail** ☐

Modalité de paiement :

Paiement par internet ☐

Paiement par BVR (poste) ☐

Paiement en espèces ☐

TWINT ☐

Options de paiement pour une année scolaire					
Les options	Dates	Frais d'inscription	Montant	Total	 Sélectionnez une option
Païement annuel : 1 fois par semaine Mini-Ballerinas, Little Star	1.09 2026- 26.06.2027	CHF 50,00	CHF 800,00	CHF 850,00	☐
Païement par semestre : 1 fois par semaines Mini-Ballerinas, Little Stars	1.09 2026 - 01.02 2027	CHF 50,00	CHF 450,00	CHF 950,00	☐
	01.02.2026 -26.06.2027	-	CHF 450,00		
Païement annuel : Modern Teens	1.09 2026 - 26.06.2027	CHF 50,00	CHF 950,00	CHF 1000,00	☐
Païement par semestre : Modern Teens	1.09 2026 - 01.02 2027	CHF 50,00	CHF 525,00	CHF 1100,00	☐
	01.02.2027 -26.06.2027	-	CHF 525,00		

*Réduction 10% sur 2ème cours /semaine pour paiement annuel

Je m'engage à verser la somme correspondante selon le mode de paiement choisi du 1 septembre 2026 au 26 juin 2027

REGLEMENT INTERNE ET CONDITIONS GENERALES

- Les inscriptions sont acceptées pour **une année scolaire complète** de septembre à juin.
Des inscriptions de plus courte durée pourront être accordées dans certains cas exceptionnels en faisant une demande écrite à la direction. L'école accepte les inscriptions en cours d'année, en fonction des places disponibles, aux mêmes conditions que ci-dessous.
- La leçon d'essai est payée si la décision est prise de s'inscrire et de poursuivre le cours. Le coût de la leçon d'essai est déterminé en fonction du tarif choisi par le client au moment de l'inscription. La direction de l'école se réserve le droit de rendre la leçon d'essai gratuite en juin de chaque année scolaire.
- Les écolages sont fixes sur une base annuelle et sont payables d'avance à l'inscription selon le mode de paiement choisi par la présente inscription. **En cas d'annulation à la fin du premier semestre**, la modalité de paiement semestrielle **n'exclut pas l'obligation du paiement du deuxième semestre**.
- Un montant de CHF 20 - sera réclamé pour chaque rappel en cas de retard dans le paiement des écolages.
- Les absences aux cours doivent être avertis au préalable et ne donnent droit à **aucune réduction**. Les cours manqués, justifiés par un certificat médical peuvent, par contre, être rattrapés. L'École ne rembourse aucun cours.
- L'annulation de l'inscription n'est possible qu'en **cas de force majeure**. La force majeure comprend la longue maladie et/ou le déménagement dans une autre ville / pays. Les autres raisons valables seront examinées au cas par cas. La direction de l'école se réserve le droit d'accepter et/ou de refuser l'annulation de l'inscription.
L'annulation de l'inscription est possible par lettre recommandée du représentant légal. La date d'annulation définitive est de 30 jours civils à compter de la date indiquée dans la lettre d'annulation officielle. Il faut prévoir trente jours dès réception de la lettre recommandée ou subsidiairement à l'échéance du délai de garde.
- L'École ne couvre pas les risques de maladie ou d'accident. Les élèves devront s'assurer contre ces risques. Il est également recommandé aux élèves de contracter une Assurance Responsabilité civile.
- La tenue de danse est obligatoire et à la charge de l'élève. L'élève est tenu de se présenter aux cours à l'heure, correctement coiffé et habillé. Il est tenu de respecter les autres élèves et de ne pas se comporter de façon inadéquate.
- La Direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans l'École.
- DROIT A L'IMAGE :** La direction se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles et de communication (site internet de l'école, brochures et programme, événements auxquels l'école participe ou qu'elle organise) les images photographiques ou filmées en cours ou durant les spectacles.

En signant le présent contrat, le représentant légal de l'enfant accepte que l'image de ce dernier soit utilisée. Un éventuel refus du représentant légal est possible mais doit intervenir par courrier recommandé à la direction. Dans ce cas, le représentant légal a conscience que, pour des motifs de logistique exclusivement, la participation de l'enfant pourrait être limitée durant les spectacles.

Lu et approuvé à Genève, le _____ Signature _____